



L'ambition du collectif, la force de notre engagement

## La formation des représentants du personnel

« Une formation personnalisée pour vous aider dans votre quotidien d' élu ».

### **Notre objectif, vous connaître pour répondre efficacement à vos attentes**

- Vous souhaitez mieux appréhender votre rôle d' élu
- Vous ressentez le besoin d' être au fait des nouvelles dispositions légales
- Vous désirez disposer des outils nécessaires et adaptés pour exercer votre mandat
- Vous souhaitez une garantie de souplesse en termes d' organisation

### **Notre mission, vous garantir la solution la mieux adaptée à votre demande**

- Vous informer
- Vous accompagner dans votre rôle de représentant des salariés
- Vous aider à renforcer vos moyens d' action

### **Notre approche, l' assurance d' une formation personnalisée pour répondre à vos besoins**

Une formation «sur mesure» adaptée à votre secteur d' activité, vos enjeux, votre environnement de travail et vos outils internes.

#### **Une diversité de modalités d' intervention :**

Vous cherchez une formation spécifique aux besoins de votre entreprise et de la souplesse en termes d' organisation (horaires, groupes, ateliers)

> **la solution : une formation intra-entreprise**

Vous cherchez une action de formation vous permettant d' élargir vos pratiques, en côtoyant des élus issus d' entreprises et secteurs différents des vôtres.

> **la solution : une formation inter-entreprise**

### **Nos atouts, des compétences qui donnent du relief à votre démarche**

Depuis 2005, notre équipe pluridisciplinaire intervient, auprès des représentants du personnel, sur les aspects économiques, financiers, sociaux et organisationnels de l' entreprise.



Vous trouverez sur notre site **le catalogue de nos formations**. Nos formateurs restent à votre écoute et veillent à adapter les prestations aux attentes particulières des stagiaires.

## Organiser son départ en formation

### Vos droits

Le Code du travail prévoit un stage de formation économique d'une durée de 5 jours maximum pour les membres titulaires du CE (Art. L.2325-44, C.trav).  
Ce stage est ouvert à chaque titulaire du CE à l'occasion de son 1<sup>er</sup> mandat mais aussi après avoir exercé son mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non, si le mandat est d'une durée inférieure à 4 ans.  
Hors disposition conventionnelle ou accord plus favorable, un membre suppléant ne peut bénéficier de cette formation, sauf s'il remplace définitivement le titulaire.

### La demande

Le titulaire doit présenter sa demande à son employeur au moins 30 jours à l'avance, en précisant la date, la durée et le nom de l'organisme responsable du stage (cf : le modèle ci-dessous).

### Que faire en cas de refus ?

L'employeur peut opposer un refus à la demande de stage de formation économique s'il estime que l'absence serait préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise (Art. L.3142-13, C. trav).  
Il est alors tenu de recueillir l'avis conforme du Comité qui peut, à son tour, s'opposer à la décision de refus de l'employeur.  
L'employeur peut également opposer un refus si la demande de congé n'a pas été faite dans le délai de 30 jours, ce qui oblige alors l'élu CE à formuler une nouvelle demande.  
Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande (Art. R 3142-4, C. trav).

### Le temps de formation est un temps de travail

Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et n'est pas imputé aux heures de délégation (Art. L.2325-44, C.trav).

### La prise en charge de la formation économique

Hors disposition conventionnelle ou accord plus favorable, il existe une distinction entre frais de formation et rémunération.  
À la charge de l'employeur, le paiement des salaires des membres du CE dans son intégralité et à échéance normale.  
À la charge du CE, les frais de formation, c'est à dire les frais d'inscription, de formation et de déplacement ; le tout étant pris sur le budget de fonctionnement du Comité (Art. L.2325-44, C. trav).

## Modèle de lettre de départ en formation

Congé de formation économique des élus du Comité d'Entreprise.

Date : .....

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du ... / ... / ... au ... / ... / ... pour participer à une formation économique pour les élus du Comité d'Entreprise, en application de l'article L.2325-44 du Code du travail.

Ce stage de formation est organisé par ..... agréé sous le numéro ..... et se déroulera à .....

Je vous fournirai à mon retour une attestation de présence au stage.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

Signature

Organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 51353 75 et agréé pour la formation économique des élus du CE sous le n° 2014252-0010 auprès de la Préfecture de la région Ile-de-France.

